

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 27 avril 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Walid BEN SALAH.

Bilan

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	170 245	107 721
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	197 032	169 829
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 073 730	5 893 685
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	530 671	599 200
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 361 537	1 193 230
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	163 219	120 854
AC7 Autres actifs	(1-7)	159 764	158 398
Total actifs		8 656 198	8 242 917
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	1 174 816	818 196
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	385 115	468 866
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 137 206	5 116 938
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	968 065	914 432
PA5 Autres passifs	(2-5)	172 039	190 154
Total passifs		7 837 241	7 508 586
CP1 Capital		132 405	127 313
CP2 Réserves		572 213	516 585
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		5	4
CP6 Résultat de l'exercice		113 911	90 006
Total capitaux propres	(3)	818 957	734 331
Total capitaux propres et passifs		8 656 198	8 242 917

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2017

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Passifs éventuels			
HB01 Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	593 387	516 942
HB02 Crédits documentaires	(4-2)	305 206	339 146
HB03 Actifs donnés en garantie	(4-3)	1 174 000	777 000
Total passifs éventuels		2 072 593	1 633 088
Engagements donnés			
		(4-4)	
HB04 Engagements de financement donnés		245 245	239 342
HB05 Engagements sur titres		18 017	6 588
Total engagements donnés		263 262	245 930
Engagements reçus			
HB06 Engagements de financement reçus	(4-5)	-	11 499
HB07 Garanties reçues	(4-6)	3 554 278	3 467 728

Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	479 716	433 030
PR2 Commissions (en produits)	(5-2)	91 362	81 886
PR3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	82 385	49 800
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	63 505	57 007
Total Produits d'exploitation Bancaire		716 968	621 723
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(346 461)	(319 880)
CH2 Commissions encourues		(10 405)	(7 980)
Total Charges d'exploitation Bancaire		(356 866)	(327 860)
Produit net Bancaire		360 102	293 863
PR5/CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(110 865)	(85 707)
PR6/CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	(1 116)	(1 243)
PR7 Autres produits d'exploitation		1 681	1 465
CH6 Frais de personnel	(5-8)	(92 307)	(81 852)
CH7 Charges générales d'exploitation	(5-8)	(22 598)	(19 870)
CH8 Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(7 088)	(6 930)
Résultat d'exploitation		127 809	99 726
PR8/CH9 Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	2 054	957
CH11 Impôt sur les bénéfices		(13 958)	(4 296)
Résultat sur les activités ordinaires		115 905	96 387
PR9/CH10 Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(1 994)	(6 381)
Résultat de l'exercice		113 911	90 006
Résultat Net des modifications comptables		113 911	90 006
Résultat de base par action (en dinars)	(5-11)	4,302	3,535
Résultat dilué par action (en dinars)		4,302	3,535

Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2017
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Activités d'exploitation	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		609 399	529 397
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(354 633)	(320 057)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(101 194)	404 319
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(241 132)	333 310
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		18 203	(32 709)
Titres de placement		118 499	11 919
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(140 971)	(205 748)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(62 652)	28 138
Impôts sur les bénéfices		(6 381)	(4 295)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		(160 862)	744 274
Activités d'investissement	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		8 054	(10 791)
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(113 974)	(555 901)
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(28 548)	(10 307)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(134 468)	(576 999)
Activités de financement	(6-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		80 000	70 000
Remboursement d'emprunts		(41 840)	(34 031)
Augmentation / diminution ressources spéciales		15 474	(33 418)
Dividendes versés		(29 282)	(26 888)
Mouvements sur fond social et de retraite		(3)	41
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		24 349	(24 296)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(270 981)	142 979
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(693 532)	(836 511)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période	(6-4)	(964 513)	(693 532)

Notes aux états financiers

Exercice clos au 31 Décembre 2017

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 16/06/2016.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,6% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 560	99,4%
Actionnaires Etrangers	845	0,6%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2017 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants:

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés:

Classe B1: Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

* Elle est inscrite sur le titre foncier ;

* Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;

* Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- * Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- * Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- * La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2016. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- * La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 66 526 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 62 800 mDT constituée en 2016, une provision complémentaire nette de 3 726 mDT a été dotée au titre de l'année 2017.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2017:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée

en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010. En 2017, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Aucune reprise n'a été constituée en 2017.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 144 670 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique. Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 juillet 2017).

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent:

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, en 2015 et 2016, d'une dotation d'agios réservés pour un montant de 27 724 mDT sur les engagements relevant de la classe 0 et 1. Une dotation complémentaire de 1 734 mDT a été constatée au titre de l'exercice 2017, soit un total de 29 458 mDT.

Une dotation d'agios réservés pour un montant de 2 973 mDT a été constatée en 2015 sur des relations n'ayant pas bénéficié des dispositions de la circulaire 2015-12 contre une dotation 3 837 mDT au titre de l'exercice 2016 et un complément de 4 563 mDT au titre de l'exercice 2017, soit un total de 11 373 mDT.

Ainsi, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, totalisent au 31 décembre 2017, 40 831 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement:

- Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance; et
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période. Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2017. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2017 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2017. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2017.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2017 un montant de 170 245 mDT contre 107 721 mDT au 31.12.2016 et se compose comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 084	47 956	5 128	11%
BCT, CCP & TGT	117 161	59 765	57 396	96%
Total	170 245	107 721	62 524	58%

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	53 090	47 962	5 128	11%
Provisions sur caisse en dinars	(6)	(6)	-	0%
Sous Total (1)	53 084	47 956	5 128	11%
BCT	117 087	59 832	57 255	96%
Provisions sur BCT	-	(128)	128	(100%)
Sous Total (2)	117 087	59 704	57 383	96%
CCP	74	61	13	21%
Provisions sur CCP	-	-	-	0%
Sous Total (3)	74	61	13	21%
Total	170 245	107 721	62 524	58%

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2017 un montant de 197 032 mDT contre 169 829 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	24 193	13 813	10 380	75%
Prêts aux établissements bancaires	22 653	21 455	1 198	6%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	(7)	3	(43%)
Provisions sur les correspondants	-	(63)	63	(100%)
Total créances sur établissements bancaires	46 842	35 198	11 644	33%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	22 737	8 323	14 414	173%
Prêts aux établissements financiers	125 484	125 394	90	0%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 969	914	1 055	115%
Total créances sur établissements financiers	150 190	134 631	15 559	12%
Total	197 032	169 829	27 203	16%

La banque ne possède pas, au 31/12/2017, de créances douteuses sur les établissements bancaires et financiers.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	38 382	8 460	-	-	46 842
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	24 193	-	-	-	24 193
Prêts aux établissements bancaires	14 193	8 460	-	-	22 653
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	(4)	-	-	-	(4)
Etablissements financiers	29 742	2 411	118 037	-	150 190
Avoirs en compte sur les établissements financiers	22 737	-	-	-	22 737
Prêts aux établissements financiers	5 036	2 411	118 037	-	125 484
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 969	-	-	-	1 969
Total	68 124	10 871	118 037	-	197 032

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	46 842	46 842
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	24 193	24 193

Prêts aux établissements bancaires	-	-	22 653	22 653
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	(4)	(4)
<u>Etablissements financiers</u>	-	22 529	127 661	150 190
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	1 016	21 721	22 737
Prêts aux établissements financiers	-	21 513	103 971	125 484
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 969	1 969
Total	-	22 529	174 503	197 032

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2017 et 2016 se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	887 284	948 202	(60 918)	(6%)
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 564 776	4 329 341	235 435	5%
Crédits sur ressources spéciales (3)	621 670	616 142	5 528	1%
Total	6 073 730	5 893 685	180 045	3%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	863 712	927 703	(63 991)	(7%)
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	23 572	20 499	3 073	15%
Total	887 284	948 202	(60 918)	(6%)

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 209 611	3 957 566	252 045	6%
Autres concours à la clientèle en devises	355 165	371 775	(16 610)	(4%)
Total	4 564 776	4 329 341	235 435	5%

Au 31.12.2017, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 550 millions de dinars contre 241 millions de dinars au 31.12.2016.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	28 066	23 540	4 526	19%
Créances sur ressources extérieures	593 604	592 602	1 002	0%
Total	621 670	616 142	5 528	1%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 182 420	1 144 335	38 085	3%
Provisions au 31/12/N-1	412 481	384 432	28 049	7%
Dotation de l'exercice	98 511	79 219	19 292	24%
Reprise de l'exercice	(21 398)	(16 222)	(5 176)	32%
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(115 395)	(34 948)	(80 447)	230%
Provisions au 31/12/N	374 199	412 481	(38 282)	(9%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	144 670	118 003	26 667	23%
Total net des créances	663 550	613 851	49 699	8%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 182 420	1 144 335	38 085	3%
Montant brut des créances non classées	37 340	10 981	26 359	240%
Montant brut des créances touristiques non classées	208 072	381 015	(172 943)	(45%)
Agios réservés au 31/12/N-1	(240 420)	(212 183)	(28 237)	13%
Dotations aux agios réservés	(46 615)	(44 791)	(1 824)	4%
Dotations aux agios réservés sur créances touristiques	(9 694)	(19 464)	9 770	(50%)
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	3 397	414	2 983	721%
Reprise sur agios réservés sur créances classées	21 421	16 793	4 628	28%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	70 224	18 811	51 413	273%
Total des agios réservés au 31/12/N	(201 687)	(240 420)	38 733	(16%)

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 652 591	6 284 006	368 585	6%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 182 420	1 144 335	38 085	3%
Total des engagements (b)	7 835 011	7 428 341	406 670	5%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(156 396)	(203 124)	46 728	(23%)
Provisions affectées aux engagements par signature	(1 212)	(1 703)	491	(29%)
Provisions affectées aux engagements classés	(372 987)	(410 778)	37 791	(9%)
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(144 670)	(118 003)	(26 667)	23%
Total provisions et agios réservés (C)	(675 265)	(733 608)	58 343	(8%)
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	57,11%	64,11%	(7,0%)	(10,9%)
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	50,57%	56,36%	(5,8%)	(10,3%)
Taux des engagements classés (a/b)	15,09%	15,40%	(0,3%)	(2,0%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	(1 717)	(1 717)	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(2 743)	(1 045)	(1 698)	162%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(40 831)	(34 534)	(6 297)	18%
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(66 526)	(62 800)	(3 726)	6%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(111 817)	(100 096)	(11 721)	12%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(787 082)	(833 704)	46 622	(6%)
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,05%	11,22%	(1,2%)	(10,5%)

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	584 183	591 581	(7 398)	(1%)

Provisions sur créances classées	372 987	410 778	(37 791)	(9%)
Provisions collectives	66 526	62 800	3 726	6%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	144 670	118 003	26 667	23%
Provisions sur engagements par signature	1 212	1 703	(491)	(29%)
Provisions sur engagements par signature	1 212	1 703	(491)	(29%)
Total provisions sur créances	585 395	593 284	(7 889)	(1%)
Agios réservés affectés aux engagements classés	156 396	203 124	(46 728)	(23%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	2 743	1 045	1 698	162%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	1 717	1 717	-	0%
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courant	40 831	34 534	6 297	18%
Total agios réservés	201 687	240 420	(38 733)	(16%)
Total général des provisions et agios réservés	787 082	833 704	(46 622)	(6%)

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2017 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert(*)	405 190	145 296	22 475	15 421	284 733	16 811	889 926
Escomptes	224 753	81 759	5 421	2 595	10 473	180	325 181
Crédit court terme	645 105	291 480	23 590	27 530	160 130	3 842	1 151 677
Crédit moyen et long terme	3 021 510	946 632	60 177	52 878	485 903	2 609	4 569 709
Engagements par signature	826 193	64 673	4 590	402	2 660	-	898 518
Total	5 122 751	1 529 840	116 253	98 826	943 899	23 442	7 835 011
Dont impayés	-	94 598	22 210	25 416	360 528	10 332	513 084

(*) Y compris le découvert des établissements financiers.

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2017:

Secteur d'activité	2 017	%	2 016	%
I - Agriculture	118 248	1,51%	126 458	1,70%
II - Industrie	1 570 351	20,04%	1 603 127	21,58%
Mine	23 908	0,31%	24 839	0,33%
Energie	31 980	0,41%	33 504	0,45%
Industrie agroalimentaire	263 191	3,36%	261 161	3,52%
Matériaux de construction	309 818	3,95%	308 835	4,16%
Industrie mécanique et électronique	275 932	3,52%	279 394	3,76%
Chimie et caoutchouc	232 238	2,96%	223 918	3,01%
Textile	20 361	0,26%	31 919	0,43%

Habillement et cuir	60 085	0,77%	61 581	0,83%
Bois, liège et ameublement	34 799	0,44%	41 551	0,56%
Papier, imprimerie et industries diverses	189 667	2,42%	174 989	2,36%
Bâtiment et travaux publics	128 372	1,64%	161 436	2,17%
III - Services	6 146 412	78,45%	5 698 757	76,72%
Transport et télécommunications	446 964	5,70%	406 522	5,47%
Tourisme	662 707	8,46%	703 989	9,48%
Commerce agroalimentaire	115 260	1,47%	116 106	1,56%
Commerce matériaux de construction	127 517	1,63%	125 077	1,68%
Commerce quincaillerie et assimilés	259 678	3,31%	271 303	3,65%
Commerce textile et cuir	66 754	0,85%	77 038	1,04%
Commerce divers	412 125	5,26%	420 636	5,66%
Santé	238 610	3,05%	212 033	2,85%
Finance	683 719	8,73%	318 184	4,28%
Loisirs et cultures	57 792	0,74%	54 779	0,74%
Particuliers	1 820 614	23,24%	1 728 424	23,27%
Promotion immobilière	1 080 887	13,80%	1 097 458	14,77%
Divers	173 785	2,22%	167 208	2,25%
Total	7 835 011	100%	7 428 342	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 7% du total des engagements de la banque au 31.12.2017.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	863 712	-	-	-	863 712
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	512 262	737 795	1 955 648	1 359 071	4 564 776
Autres concours à la clientèle en dinars	297 593	597 299	1 955 648	1 359 071	4 209 611
Autres concours à la clientèle en devises	214 669	140 496	-	-	355 165
Crédits sur ressources spéciales	164 792	83 903	220 823	152 153	621 671
Créances sur ressources budgétaires	5 422	22 644	-	-	28 066
Créances sur ressources extérieures	159 370	61 259	220 823	152 153	593 605
Total	1 540 766	821 698	2 176 471	1 511 224	6 050 159

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	647	863 065	863 712
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	6	13 463	4 551 307	4 564 776
Crédits sur ressources spéciales	-	-	621 671	621 671
Total	6	14 110	6 036 043	6 050 159

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2017 un solde de 530 671 mDT contre un solde de 599 200 mDT au 31.12.2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de transaction	67 419	53 650	13 769	26%
Bons de trésor	67 897	53 650	14 247	27%
Créances rattachées / Bons de trésor	(478)	-	(478)	100%
Titres de placement	463 252	545 550	(82 298)	(15%)
Titres à revenu fixe	450 923	528 141	(77 218)	(15%)
Bons de trésor	241 109	306 856	(65 747)	(21%)
Créances rattachées / Bons de trésor	8 184	9 502	(1 318)	(14%)
Emprunts Obligataires	193 776	204 306	(10 530)	(5%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	7 854	7 477	377	5%
Titres à revenu variable	12 329	17 407	(5 078)	(29%)
Actions cotées	13 931	19 324	(5 393)	(28%)
Provisions pour moins-value latente des actions	(1 602)	(1 917)	315	(16%)
Total	530 671	599 200	(68 529)	(11%)

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2017 entre les titres de transaction et les titres de placement,

Au 31.12.2017, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 117 mDT contre 69 mDT au 31.12.2016.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	67 419	67 419
Bons de trésor	-	-	-	67 419	67 419
Titres de placement	-	-	13 691	449 561	463 252
Titres à revenu fixe	-	-	13 691	437 232	450 923
Bons de trésor	-	-	-	249 293	249 293
Emprunts obligataires	-	-	13 691	187 939	201 630
Titres à revenu variable	-	-	-	12 329	12 329
Actions	-	-	-	12 329	12 329
Total	-	-	13 691	516 980	530 671

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2017 et comparativement à 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	13 931	19 324	(5 393)	(28%)
Provisions au 31/12/N-1	(1 917)	(1 920)	3	(0%)
Dotation de l'exercice	(950)	(460)	(490)	107%
Reprise de provisions	1 265	463	802	173%
Provisions au 31/12/N	(1 602)	(1 917)	315	(16%)
Total net des titres de placement	12 329	17 407	(5 078)	(29%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2017 un solde de 1 361 537 mDT contre 1 193 230 mDT au 31.12.2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres d'investissement (1)	1 081 976	893 808	188 168	21%
Titres de participation (2)	131 688	96 081	35 607	37%
Parts dans les entreprises associées (3)	104 249	135 065	(30 816)	(23%)
Parts dans les entreprises liées (4)	13 078	36 640	(23 563)	(64%)
Participation avec convention en rétrocession (5)	30 546	31 636	(1 090)	(3%)
Total	1 361 537	1 193 230	168 307	14%

Au 31.12.2017, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 2 000 mDT sur le titre PGH.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2016	601 745	265 822	5 510	110 849	135 368	40 997	36 235	1 196 526
Montant restant à libérer	-	-	-	(1 425)	-	(3 750)	(1 200)	(6 375)
Créances rattachées	22 572	8 222	-	-	-	-	17	30 811
Provisions	(300)	(9 763)	-	(13 343)	(303)	(607)	(3 416)	(27 732)
Total net au 31/12/2016	624 017	264 281	5 510	96 081	135 065	36 640	31 636	1 193 230
Acquisitions/ Reclassements 2017	193 051	67 659	1 000	69 839	6 772	2 389	7 271	347 981
Cessions 2017	(68 041)	(9 124)	-	(13 845)	(37 869)	(30 000)	(6 144)	(165 023)
Valeur brute au 31/12/2017	726 755	324 357	6 510	166 843	104 271	13 386	37 362	1 379 484
Montant restant à libérer	-	-	-	(18 017)	-	-	-	(18 017)
Créances rattachées	30 084	8 757	32	-	279	-	-	39 152
Dotation	-	(4 455)	-	(4 640)	-	-	(3 400)	(12 495)
Reprise	-	-	-	845	2	299	-	1 146
Provisions	(300)	(14 219)	-	(17 138)	(301)	(308)	(6 816)	(39 082)
Total net au 31/12/2017	756 539	318 895	6 542	131 688	104 249	13 078	30 546	1 361 537

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Bons de trésor	756 360	623 448	132 912	21%
Bons de trésor	726 312	600 920	125 392	21%
Créances rattachées	30 048	22 528	7 520	33%
Obligations	179	569	(390)	(69%)
Obligations brutes	443	825	(382)	(46%)
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	36	44	(8)	(18%)
Fonds gérés	318 895	264 281	54 614	21%
Encours brut des fonds gérés	324 357	265 823	58 534	22%
Provisions sur fonds gérés	(14 219)	(9 764)	(4 455)	46%
Créances rattachées	8 757	8 222	535	7%
Titres participatifs	6 542	5 510	1 032	19%
Montant brut des titres participatifs	6 510	5 510	1 000	18%
Créances rattachées / titres participatifs	32	-	32	100%
Total	1 081 976	893 808	188 168	21%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de participation	166 843	110 849	55 994	51%
Provisions sur titres de participation	(17 138)	(13 343)	(3 795)	28%
Montant restant à libérer sur titres de participation	(18 017)	(1 425)	(16 592)	1164%
Total	131 688	96 081	35 607	37%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2017	Provision 31/12/2017	31/12/2016	Provision 31/12/2016
Titres cotés		51 666	(6 179)	16 223	(2 723)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	(2 000)	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	2,35%	1 638	(99)	2 001	-
MIP	4,71%	973	(766)	973	(723)
TAWASSOL GROUP HOLDING	0,81%	701	(375)	701	-
EURO-CYCLES	0,39%	1 171	(331)	1 000	-
UADH	1,85%	4 417	(2 608)	4 455	-
ENNAKEL (*)	9,64%	35 673	-	-	-
Titres non cotés		115 177	(10 959)	94 626	(10 620)
TUNISIE SICAV	0,00%	1	-	10 380	(1)
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 500	(45)	5 000	(395)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	6 880	-	6 880	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	(40)	5 000	(197)
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	1 080	-	1 080	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	0,00%	26 256	(59)	26 256	(156)
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,63%	3 000	(346)	3 000	-
FCPR SWING	15,92%	4 000	(273)	4 000	(202)
FCPR MAXULA ESPOIR	12,86%	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 573	-	2 064	-
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 183	-	1 183	-
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	(150)	1 003	(102)
PHENICIA SEED FUND	10,07%	826	(249)	848	(366)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 032	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	(329)	700	(338)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-
Description	% de détention	31/12/2017	Provision 31/12/2017	31/12/2016	Provision 31/12/2016
FCP MAC CROISSANCE	28,69%	1 745	-	1 445	(18)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(192)	588	(215)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,00%	-	-	500	-
FCP SMART EQUITY 2	0,00%	500	(9)	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(59)	500	(29)
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	1 167	(463)	1 167	-
ADVANS TUNISIE	4,75%	570	-	446	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(173)	400	(212)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	(24)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	1,26%	83	-	275	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	1,33%	165	-	525	-
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-

SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,74%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,93%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	221	-	185	-
FCP MAC EQUILIBRE	27,66%	874	-	874	-
S T H Djerba	0,00%	193	(193)	193	-
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	(40)	100	(25)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
ELKHIR	31,64%	2 753	(2 685)	2 753	(2 685)
FCP MAC Horizon 2022	0,00%	1 500	-	1 000	-
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	0,00%	2 000	-	2 000	-
FCP MAC EL HOUDA	0,00%	113	(9)	113	(1)
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	0,00%	12 000	-	-	-
FCP AFRICAMEN	33,38%	10 000	-	-	-
FCP AMEN SELECTION	0,00%	1 001	-	-	-
FCP AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	-	-
AUTRES		124	(79)	122	(88)
Total		166 843	(17 138)	110 849	(13 343)

(*) Le titre ENNAKL a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille Titres de Participation au 31/12/2017.

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Part dans les entreprises associées	104 271	135 368	(31 097)	(23%)
Créances rattachées	279	-	279	0%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(301)	(303)	2	(1%)
Total	104 249	135 065	(30 816)	(23%)

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2017	Provision 31/12/2017	31/12/2016	Provision 31/12/2016
Titres cotés		31 473	-	63 814	-
ENNAKL (*)	0,00%	-	-	32 341	-
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	31 473	-
Titres non cotés		72 798	(301)	71 554	(303)
MAGHREB LEASING ALGERIE	53,89%	30 415	-	30 415	-
TLG FINANCE	18,71%	12 211	-	9 329	-
AMEN SANTE	16,00%	8 840	-	7 480	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	16,06%	2 584	-	4 533	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	28,01%	4 536	-	4 536	-
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	2 100	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 012	-
EL KAWARIS	20,00%	659	-	969	-
AMEN INVEST (**)	63,30%	-	-	494	-
TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	73	-	150	-
SICAV AMEN	0,12%	146	(85)	146	(87)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,04%	74	-	2 074	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	5 516	-	5 516	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	2 531	-	-	-
Total		104 271	(301)	135 368	(303)

(*) Le titre ENNAKL a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille Titres de Participation au 31/12/2017.

(**) Le titre AMEN INVEST a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille des entreprises liées au 31/12/2017.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Part dans les entreprises liées	13 386	40 997	(27 611)	(67%)
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	(3 750)	3 750	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(308)	(607)	299	(49%)
Total	13 078	36 640	(23 562)	(64%)

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2017	Provision 31/12/2017	31/12/2016	Provision 31/12/2016
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	0,00%	-	-	30 000	-
AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	99,97%	4 297	(308)	3 402	(607)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST (*)	63,30%	1 494	-	-	-
Total		13 386	(308)	40 997	(607)

(*) Le titre AMEN INVEST a été reclassé des parts dans les entreprises associées au portefeuille des entreprises liées au 31/12/2017.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	37 362	36 235	1 127	3%
Montant restant à libérer sur participation avec convention en rétrocession	-	(1 200)	1 200	(100%)
Créances rattachées	-	17	(17)	(100%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(6 816)	(3 416)	(3 400)	100%
Total	30 546	31 636	(1 090)	(3%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2017	Résultat net 2017
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	14 830	3 433
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	2 776	198
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	2 514	1 335
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	3 985	293
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	1 171	373
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00%	23	1
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 596	(193)

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2017 un solde de 163 219 mDT contre un solde de 120 854 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 101	841	260	31%
Immobilisations incorporelles	8 981	8 351	630	8%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(7 696)	(7 326)	(370)	5%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	158 243	116 442	41 801	36%
Immobilisations corporelles	222 184	175 517	46 667	27%
Amortissement des immobilisations corporelles	(63 941)	(59 075)	(4 866)	8%
Immobilisations encours	3 875	3 571	304	9%
Immobilisations encours	3 875	3 571	304	9%
Total	163 219	120 854	42 365	35%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31/12/2017 un montant de 28 959 mDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2017

Description	Valeur Brute au 31/12/2016	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2017	Amort / Provision Cumul au 31/12/2016	Dotations	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2017	VCN au 31/12/2017
1) Immobilisation Incorporelles	8 351	630	-	8 981	(7 510)	(370)	-	(7 880)	1 101
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	7 202	630	-	7 832	(6 659)	(330)	-	(6 989)	843
Droit au bail	965	-	-	965	(667)	(40)	-	(707)	258
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2) Immobilisations Corporelles	175 714	52 531	(6 061)	222 184	(59 273)	(6 718)	2 050	(63 941)	158 243
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>98 458</u>	<u>40 926</u>	<u>(2 752)</u>	<u>136 632</u>	<u>(30 391)</u>	<u>(3 079)</u>	<u>1 248</u>	(32 222)	104 410
Terrains d'exploitation	3 710	36 382	(140)	39 952	-	-	-	-	39 952
Bâtiments	68 949	1 133	(1 280)	68 802	(13 982)	(1 395)	218	(15 159)	53 643
Aménagements de bâtiments	25 799	3 411	(1 332)	27 878	(16 409)	(1 684)	1 030	(17 063)	10 815
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>41 455</u>	<u>8 593</u>	<u>(2 135)</u>	<u>47 913</u>	<u>(3 978)</u>	<u>(387)</u>	<u>25</u>	(4 340)	43 573
Terrains hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments	41 455	8 593	(2 135)	47 913	(3 978)	(387)	25	(4 340)	43 573
<u>Mobiliers de bureau</u>	<u>6 855</u>	<u>1 809</u>	<u>(1 099)</u>	<u>7 565</u>	<u>(4 530)</u>	<u>(1 060)</u>	<u>700</u>	(4 890)	2 675
<u>Matériels de transport</u>	<u>4 500</u>	-	<u>(75)</u>	<u>4 425</u>	<u>(1 890)</u>	<u>(793)</u>	<u>75</u>	(2 608)	1 817
<u>Matériels informatique</u>	<u>9 651</u>	<u>467</u>	-	<u>10 118</u>	<u>(7 592)</u>	<u>(698)</u>	<u>2</u>	(8 288)	1 830
<u>Machines DAB</u>	<u>6 597</u>	<u>410</u>	-	<u>7 007</u>	<u>(5 088)</u>	<u>(366)</u>	-	(5 454)	1 553
<u>Coffres forts</u>	<u>2 327</u>	-	-	<u>2 327</u>	<u>(1 541)</u>	<u>(114)</u>	-	(1 655)	672
<u>Autres immobilisations</u>	<u>5 871</u>	<u>326</u>	-	<u>6 197</u>	<u>(4 263)</u>	(221)	-	(4 484)	1 713
3) Immobilisations encours	3 572	1 437	(1 134)	3 875	-	-	-	-	3 875
Immobilisations corporelles encours	2 530	-	(1 134)	1 396	-	-	-	-	1 396
Immobilisations incorporelles encours	1 042	1 437	-	2 479	-	-	-	-	2 479
Total	187 637	54 598	(7 195)	235 040	(66 783)	(7 088)	2 050	(71 821)	163 219

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2017 un montant de 159 764 mDT contre un montant de 158 398 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	66 468	75 205	(8 737)	(12%)
<u>Comptes d'attente</u>	<u>14 033</u>	<u>81 926</u>	<u>(67 893)</u>	<u>(83%)</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 287	70 759	(65 472)	(93%)
comptes d'attente de la compensation	8 316	8 842	(526)	(6%)
Autres comptes d'attente	430	2 325	(1 895)	(82%)
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>52 435</u>	<u>(6 721)</u>	<u>59 156</u>	<u>(880%)</u>
Autres	93 296	83 193	10 103	12%
Stock en matières, fournitures et timbres	419	289	130	45%
Etat, impôts et taxes	538	3 925	(3 387)	(86%)
Allocations familiales	143	197	(54)	(28%)
Dépôts et cautionnements	117	117	-	0%
Opérations avec le personnel	71 588	64 159	7 429	12%
Débiteurs divers	16 581	11 330	5 251	46%
Créances sur l'Etat	1 027	1 154	(127)	(11%)
Autres	2 883	2 022	861	43%
Total	159 764	158 398	1 366	1%

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 513)	(16 559)	46	(0%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 780)	(7 782)	2	(0%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 402)	(1 446)	44	(3%)
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(19 278)	(19 417)	139	(1%)
Provisions sur opérations avec le personnel	(717)	(751)	34	(5%)
Provisions sur débiteurs divers	(3 190)	(3 298)	108	(3%)
Provisions sur autres comptes	(15 371)	(15 368)	(3)	0%
Total	(35 791)	(35 976)	185	(1%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31/12/2016	Dotation	Reprise	31/12/2017
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 558)	(31)	77	(16 513)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 782)	-	2	(7 780)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 445)	(31)	75	(1 402)
Provisions sur autres comptes	(19 418)	(29)	168	(19 278)
Provisions sur opérations avec le personnel	(752)	-	34	(717)
Provisions sur débiteurs divers	(3 298)	(26)	134	(3 190)
Provisions sur autres comptes	(15 368)	(3)	-	(15 371)
Total	(35 976)	(60)	245	(35 791)

22- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2017, cette rubrique accuse un solde de 1 174 816 mDT enregistrant ainsi une hausse de 356 620 mDT par rapport au 31.12.2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	25	40 733	(40 708)	(100%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	791	463	328	71%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	1 174 000	777 000	397 000	51%
Total	1 174 816	818 196	356 620	44%

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2017 un solde de 385 115 mDT contre un solde de 468 866 mDT au 31.12.2016 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	378 744	463 754	(85 010)	(18%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	6 371	5 112	1 259	25%
Total	385 115	468 866	(83 751)	(18%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	74 237	61 044	13 193	22%
Emprunts auprès des établissements bancaires	304 507	402 710	(98 203)	(24%)
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	378 744	463 754	(85 010)	(18%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit:

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	357 744	21 000	-	-	378 744
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	74 237	-	-	-	74 237
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts aux établissements bancaires en devises	283 270	21 000	-	-	304 270
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	237	-	-	-	237
Etablissements financiers	6 371	-	-	-	6 371
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	6 371	-	-	-	6 371
Total	364 115	21 000	-	-	385 115

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	378 744	378 744
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	6 371	6 371
Total	-	-	385 115	385 115

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2017 un solde de 5 137 206 mDT contre un solde de 5 116 938 mDT au 31.12.2016 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dépôts à vue	1 605 209	1 386 357	218 852	16%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	3 531 997	3 730 581	(198 584)	(5%)
<u>Epargne</u>	<u>1 419 541</u>	<u>1 284 653</u>	<u>134 887</u>	<u>10%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 009 464</u>	<u>2 334 150</u>	<u>(324 686)</u>	<u>(14%)</u>
Dépôts à terme en dinars	1 622 085	1 935 209	(313 124)	(16%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	12 717	11 205	1 513	13%
Dépôts à terme en devises	373 067	385 979	(12 912)	(3%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	1 595	1 757	(162)	(9%)
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>102 992</u>	<u>111 778</u>	<u>(8 786)</u>	<u>(8%)</u>
Total	5 137 206	5 116 938	20 268	0%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	1 605 209	-	-	-	1 605 209
Epargne	1 419 541	-	-	-	1 419 541
Dépôts à terme	1 004 399	623 035	367 718	-	1 995 152
Autres sommes dues à la clientèle	102 992	-	-	-	102 992
Dettes rattachées	14 312	-	-	-	14 312
Total	4 146 453	623 035	367 718	-	5 137 206

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	781	21 819	1 582 609	1 605 209
Epargne	-	-	1 419 541	1 419 541
Dépôts à terme	1 100	40 770	1 953 282	1 995 152
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	102 992	102 992
Dettes rattachées	-	-	14 312	14 312
Total	1 881	62 589	5 072 736	5 137 206

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2017 à 968 065 mDT contre 914 432 mDT au 31/12/2016 se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	330 301	292 141	38 160	13%
Ressources spéciales	637 764	622 291	15 473	2%
Total	968 065	914 432	53 633	6%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Emprunts matérialisés	322 080	285 443	36 637	13%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	8 221	6 698	1 523	23%
Total	330 301	292 141	38 160	13%

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2017 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2016	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2017
Emprunts obligataires	40 000				4 000	(4 000)	-
Amen Bank 2006	40 000	TMM+1%	01/01/2005 - 29/01/2017		4 000	(4 000)	-
Emprunts subordonnés	490 000				278 443	41 137	319 580
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2023		9 333	(1 334)	7 999
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7%	01/05/2008 - 21/05/2028		12 000	(1 000)	11 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5%	30/09/2009 - 30/09/2024		13 992	(4 002)	9 990
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		17 994	-	17 994
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		47 984	(5 336)	42 648
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6%	26/09/2011 - 25/09/2021		20 250	(4 050)	16 200
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		4 750	(950)	3 800
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		24 000	(4 000)	20 000
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		6 000	(1 000)	5 000
Amen Bank 2014 catégorie A (taux fixe)	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		31 040	(7 760)	23 280
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	500	7,45%	28/02/2015 - 27/02/2022		20 700	-	20 700
Amen Bank 2014 catégorie A (taux variable)	20 700	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2022		400	(100)	300
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,45%	27/09/2016 - 21/11/2021		46 655	(9 331)	37 324
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		23 345	-	23 345
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2022		-	23 900	23 900
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		-	3 000	3 000
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,50%	22/03/2017 - 30/04/2024		-	13 100	13 100

AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022	-	750	750
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022	-	7 000	7 000
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024	-	1 250	1 250
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024	-	14 500	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024	-	16 500	16 500
Emprunts sous seing privé	5 000			3 000	(500)	2 500
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%		3 000	(500)	2 500
Total	535 000			285 443	36 637	322 080

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Ressources budgétaires	7 254	6 500	754	12%
Ressources extérieures	630 510	615 791	14 719	2%
Total	637 764	622 291	15 473	2%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	594 081	579 743	14 338	2%
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	8 899	9 757	(858)	(9%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED'S"	-	36	(36)	(100%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	16 210	17 081	(871)	(5%)
Ligne CFD restructuration financière	5 604	7 174	(1 570)	(22%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	6 084	7 227	(1 143)	(16%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	2 388	3 008	(620)	(21%)
Ligne AFD HOTELLERIE	39 498	46 478	(6 980)	(15%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	420 340	407 367	12 973	3%
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	43 893	39 250	4 643	12%
Ligne BAD-MPME	4 286	5 000	(714)	(14%)
Ligne SANAD	26 031	31 815	(5 784)	(18%)
Ligne BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGETIQUE	-	4 755	(4 755)	(100%)
Ligne FADES	400	-	400	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	5 000	-	5 000	-
Ligne AFD-IMF	14 653	-	14 653	-
Lignes extérieures en devises	32 263	31 971	292	1%
Ligne BEI en EURO "BEI"	32 261	31 970	291	1%
Ligne KFW en EURO	2	1	1	100%
Ligne INTER ARABE	-	-	-	-
Total	626 344	611 714	14 630	2%
Dettes rattachées	4 166	4 077	89	2%
Total	630 510	615 791	14 719	2%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	23 541	46 564	213 171	47 025	330 301
Emprunts matérialisés	15 320	46 564	213 171	47 025	322 080
Dettes rattachées	8 221	-	-	-	8 221
Ressources extérieures	24 172	78 885	377 438	150 015	630 510
Ressources extérieures en dinars	18 410	72 560	356 736	146 375	594 081
Ressources extérieures en devises	1 596	6 325	20 702	3 640	32 263
Dettes rattachées	4 166	-	-	-	4 166
Ressources budgétaires	7 254	-	-	-	7 254
Ressources budgétaires	7 197	-	-	-	7 197
Dettes rattachées	57	-	-	-	57
Total	54 967	125 449	590 609	197 040	968 065

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	1 000	40 945	288 355	330 300
Ressources budgétaires	-	-	7 255	7 255
Ressources extérieures	-	-	630 510	630 510
Total	1 000	40 945	926 120	968 065

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2017 et au 31.12.2016:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	1 212	1 703	(491)	(29%)
Autres provisions pour passifs et charges	8 109	2 699	5 410	200%
Provisions pour passifs et charges	9 321	4 402	4 919	112%
Comptes d'attente et de régularisation	162 718	185 752	(23 034)	(12%)
Comptes d'attente	3 495	2 158	1 337	62%
Comptes de régularisation	(5)	(4)	(1)	25%
Créditeurs divers	131 419	161 802	(30 383)	(19%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	46 837	102 736	(55 899)	(54%)
Dépôts du personnel	4 682	5 043	(361)	(7%)
Charges à payer	79 900	54 023	25 877	48%
État, impôts et taxes	26 363	19 254	7 109	37%
Autres	1 446	2 542	(1 096)	(43%)
Total autres passifs	172 039	190 154	(18 115)	(10%)

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 818 957 mDT au 31.12.2017 enregistrant ainsi une augmentation de 84 626 mDT par rapport au 31.12.2016.

Cette augmentation provient de :

* L'affectation du résultat de 2016 avec des dividendes distribués pour 29 282 mDT;

* Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 3 mDT;

* Du résultat arrêté au 31.12.2017 pour 113 911 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinvst	Reserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2016	127 313	12 222	348 308	-	120 979	35 076	423	4	90 006	734 331
Affectation du résultat 2016	-	-	52 331	-	-	3 300	-	34 376	(90 006)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(29 282)	-	(29 282)
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations (***)	5 092	-	-	-	-	-	-	(5 092)	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(3)	-	-	-	(3)
Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-	-	-	-	113 911	113 911
Solde au 31/12/2017	132 405	12 222	400 639	-	120 979	38 373	423	5	113 911	818 957

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2017:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 38 081 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 292 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

(***) Le capital social de la banque est porté de 127 312 500 dinars à 132 405 000 dinars, par incorporation de réserves et distribution de 1 018 500 actions gratuites conformément à la décision de l' AGE du 16/06/2016.

4- Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1 : Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2017 à 593 387 mDT contre 516 942 mDT au terme de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions	545 921	457 570	88 351	19%
Avals	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
Autres garanties données	12 619	21 629	(9 010)	(42%)
Total	593 387	516 942	76 445	15%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Cautions en faveur des banques	293 698	144 816	148 882	103%
Cautions en faveur des établissements financiers	10 090	20 178	(10 088)	(50%)
Cautions en faveur de la clientèle	242 133	292 576	(50 443)	(17%)
Total	545 921	457 570	88 351	19%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	34 847	37 743	(2 896)	(8%)
Total	34 847	37 743	(2 896)	(8%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	293 698	293 698
Cautions en faveur des établissements financiers	-	10 090	-	10 090
Cautions en faveur de la clientèle	-	19 310	222 823	242 133
Total	-	29 400	516 521	545 921

Note 4-2.Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 339 146 mDT au 31.12.2016 à 305 206 mDT au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Crédits documentaires Import	246 407	208 925	37 482	18%
Crédits documentaires Export	58 799	130 221	(71 422)	(55%)
Total	305 206	339 146	(33 940)	(10%)

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	311	246 096	246 407
Crédits documentaires Export	-	-	58 799	58 799
Total	-	311	304 895	305 206

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2017 comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	552 100	241 000	311 100	129%
BTA données en garantie	541 900	439 000	102 900	23%
Emprunt national donné en garantie	80 000	97 000	(17 000)	(18%)
Total	1 174 000	777 000	397 000	51%

Note 4-4.Engagements donnés :

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2017 à 263 262 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Engagements de financement donnés	245 245	239 342	5 903	2%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	45	-	45	100%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	234 188	229 116	5 072	2%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	174 819	205 663	(30 844)	(15%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	50 283	11 867	38 416	324%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	2 500	(2 500)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	9 086	9 086	-	0%
Autorisation des crédits par carte	11 012	10 226	786	8%
Engagements sur Titres	18 017	6 588	11 429	173%
Participations non libérées	18 017	6 375	11 642	183%
Titres à recevoir	-	-	-	0%
Titres à livrer	-	213	(213)	(100%)
Total	263 262	245 930	17 332	7%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	6 500	238 745	245 245
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	45	45
Engagements de financement donnés	-	6 500	227 688	234 188
Autorisation de crédits par carte	-	-	11 012	11 012
Engagements sur titres	-	-	18 017	18 017
Participation non libérées	-	-	18 017	18 017
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	-	6 500	256 762	263 262

Note 4-5.Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés.

Auprès des établissements bancaires	-	11 499	(11 499)	(100%)
Total	-	11 499	(11 499)	(100%)

Note 4-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2017 à 3 554 278 mDT contre 3 467 728 mDT au terme de l'exercice 2016. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Garanties reçues de l'Etat	104 345	97 591	6 754	7%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	39 019	9 722	29 297	301%
Garanties reçues de la clientèle	3 410 914	3 360 415	50 499	2%
Total	3 554 278	3 467 728	86 550	2%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2017 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 644 641	77 762	16 672	59 887	1 415	3 319	1 803 696
Classe 1	1 075 734	8 602	19 866	17 578	227	313	1 122 320
Classe 2	57 389	933	-	2 614	-	-	60 936
Classe 3	70 569	4 661	-	453	476	176	76 335
Classe 4	469 153	12 387	-	1 058	362	248	483 208
Classe 5	7 724	-	-	31	-	28	7 783
Total	3 325 210	104 345	36 538	81 621	2 480	4 084	3 554 278

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2017 s'élèvent à (127 665) mDT se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(137 774)	(46 013)	(91 761)	199%
Devises achetées au comptant à recevoir	10 109	65 808	(55 699)	(85%)
Total	(127 665)	19 795	(147 460)	(745%)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2017 s'élèvent à 739 586 mDT se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(194 426)	(123 956)	(70 470)	57%
Devises achetées à terme à recevoir	934 012	686 665	247 347	36%
Total	739 586	562 709	176 877	31%

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2017 un montant de 479 716 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	5 595	9 051	(3 456)	(38%)
Opérations avec la clientèle	459 453	409 394	50 058	12%
Autres intérêts et revenus assimilés	14 668	14 585	83	1%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	5 832	6 501	(669)	(10%)
Commissions à caractère d'intérêt	8 836	8 084	753	9%
Total	479 716	433 030	46 686	11%

Note 5-2. Commissions en produits

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	52 250	46 043	6 207	13%
Opérations sur placement et titres	2 460	2 588	(128)	(5%)
Opérations de change	1 791	1 704	87	5%
Opérations de commerce extérieur	4 982	4 733	249	5%
Gestion, étude et engagement	11 054	10 587	467	4%
Opérations monétaires et de banque directe	13 853	12 477	1 376	11%

Bancassurance	2 852	2 398	454	19%
Banque d'affaires	332	35	297	849%
Autres commissions	1 788	1 322	466	35%
Total	91 362	81 886	9 476	12%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	2 867	1 650	1 217	74%
Gain net sur titres de placement	35 724	28 938	6 786	23%
Gain net sur opérations de change	43 794	19 212	24 582	128%
Total	82 385	49 800	32 585	65%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	34 394	28 347	6 047	21%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	20 650	15 421	5 229	34%
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	13 744	12 926	818	6%
Titres de placement à revenu variable	1 330	591	739	125%
Dividendes sur les titres de placement	363	413	(50)	(12%)
Plus-values de cession	1 252	456	796	175%
Moins-values de cession des titres de placement	(600)	(281)	(319)	113%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(950)	(460)	(490)	107%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	1 265	463	802	173%
Total	35 724	28 938	6 786	23%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	5 120	3 356	1 764	53%
Gain net sur opérations de change en compte	38 364	15 747	22 617	144%
Autres résultats nets de change	310	109	201	184%
Total	43 794	19 212	24 582	128%

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2017 un montant de 63 505 mDT contre 57 007 mDT en 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	47 110	43 184	3 926	9%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	16 395	13 671	2 724	20%
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	-	152	(152)	(100%)
Total	63 505	57 007	6 498	11%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	41 839	32 363	9 476	29%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	4 770	10 436	(5 666)	(54%)
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	26	49	(23)	(47%)
Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs	475	336	139	41%
Total	47 110	43 184	3 926	9%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2017 un montant de 346 461 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(293 588)	(277 779)	(15 809)	6%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(57 777)	(36 533)	(21 244)	58%
Opérations avec la clientèle	(201 974)	(211 352)	9 378	(4%)
Emprunts et ressources spéciales	(33 837)	(29 894)	(3 943)	13%
Autres Intérêts et charges	(52 873)	(42 101)	(10 772)	26%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(35 617)	(29 702)	(5 915)	20%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(17 256)	(12 399)	(4 857)	39%
Total	(346 461)	(319 880)	(26 581)	8%

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2017 un montant de 110 865 mDT, enregistrant une hausse de 25 158 mDT par rapport à l'exercice 2016. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
-------------	------------	------------	-----------	---

Dotations aux provisions sur créances douteuses	(98 511)	(79 219)	(19 292)	24%
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(6 512)	(11 725)	5 213	(44%)
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(43 927)	(31 851)	(12 076)	38%
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs	(62)	(16 473)	16 411	(100%)
Dotations aux provisions sur risques et charges	(5 500)	-	(5 500)	100%
Total dotations	(154 512)	(139 268)	(15 244)	11%
Pertes sur créances cédés et radiées	(185 218)	(54 476)	(130 742)	240%
Total dotations et pertes sur créances	(339 730)	(193 744)	(145 986)	75%
Reprises de provisions sur créances douteuses	21 398	16 222	5 176	32%
Reprises de provisions collectives Cir BCT 2012-02	2 786	1 875	911	49%
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	17 093	16 426	667	4%
Reprise / provision de créances additionnelles Cir BCT 2013-21 suite aux radiations et cessions	167	2 708	(2 541)	(94%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	115 393	34 948	80 445	230%
Reprise de provisions /autres éléments d'actifs	438	17 048	(16 610)	(97%)
Reprise de provisions / risques et charges	90	-	(90)	(100%)
Reprises de provisions sur congés payés	1 210	-	1 210	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	70 224	18 810	51 414	273%
Total Reprises	228 799	108 037	120 762	112%
Recouvrement des créances radiées	66	-	66	100%
Total des reprises et des récupérations sur créances	228 865	108 037	120 828	112%
Total	(110 865)	(85 707)	(25 158)	29%

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2017 un montant de 1 116 mDT, enregistrant une variation de 127 mDT par rapport à l'exercice 2016. Leur détail se présente comme suit:

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(12 495)	(5 590)	(6 905)	124%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	1 146	1 765	(619)	(35%)
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(83)	-	(83)	100%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	7 792	910	6 882	756%
Etalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	2 524	1 672	852	51%
Total	(1 116)	(1 243)	127	(10%)

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2017 un montant de 121 993 mDT, en hausse de 13 341 mDT par rapport à 2016. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Frais du personnel	(92 307)	(81 852)	(10 455)	13%
Rémunération du personnel	(71 016)	(62 583)	(8 433)	13%
Charges sociales	(16 563)	(15 129)	(1 434)	9%
Impôts sur salaires	(1 339)	(1 173)	(166)	14%
Autres charges liées au personnel	(3 389)	(2 967)	(422)	14%
Charges générales d'exploitation	(22 598)	(19 870)	(2 728)	14%
Frais d'exploitation non bancaires	(9 900)	(9 021)	(879)	10%
Autres charges d'exploitation	(12 698)	(10 849)	(1 849)	17%
Dotations aux amortissements	(7 088)	(6 930)	(158)	2%
Total	(121 993)	(108 652)	(13 341)	12%

Note 5-9. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2017 et 2016 :

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	180	105	75	71%
Moins-values sur cession des immobilisations	(50)	(194)	144	(74%)
Autres résultats exceptionnels	1 924	1 046	878	84%
Total	2 054	957	1 097	(115%)

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(1 994)	(6 381)	4 387	(69%)
Total	(1 994)	(6 381)	4 387	(69%)

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 4,302 dinars contre 3,535 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Description	31/12/2017	31/12/2016	Variation
Résultat net en mDT	113 911	90 006	23 905
Nombre moyen d'actions	26 481 000	25 462 500	1 018 500
Résultat de base par action (en DT)	4,302	3,535	0,767
Résultat dilué par action (en DT)	4,302	3,535	0,767

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2017, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient depuis le début de l'année.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (693 532) mDT à (964 513) mDT enregistrant une baisse de (270 981) mDT soit 39,07%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de (140 087) mDT et des flux de financement de 24 349 mDT et par des flux de trésorerie d'investissement de (155 243) mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (160 862) mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 254 766 mDT;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 18 203 mDT ;
- * Les décaissements nets sur titres de placement pour 118 499 mDT;

Flux nets négatifs :

- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (101 194) mDT.
- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (241 132) mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (140 971) mDT;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation (62 652) mDT ;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (6 381) mDT ;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement est établi à (134 468) mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par :

- * La variation des intérêts et dividendes pour 8 054 mDT ;
- * Les flux nets sur portefeuille investissement (113 974) mDT;
- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (28 548) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 24 349 mDT au 31 décembre 2017. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

- * L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 38 160 mDT.
- * La variation des ressources spéciales pour 15 474 mDT ;

Flux nets négatifs:

- * Le versement des dividendes pour (29 282) mDT.
- * Le mouvement du fonds social de (3) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2017 à (964 513) mDT contre (693 532) mDT au 31 décembre 2016.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2017 s'est établi comme suit :

Description	2 017	2 016
Actifs	290 108	190 346
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	170 245	107 721
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	51 966	28 973
Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours	29 229	20 649
Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours	22 737	8 323
Titres de transaction	67 897	53 650
Passifs	(1 254 621)	(883 878)
Banque centrale, CCP	(1 174 025)	(817 733)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(25)	(40 733)
Emprunts auprès de la BCT	(1 174 000)	(777 000)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(80 596)	(66 145)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours	(74 237)	(61 044)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours	(6 359)	(5 101)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(964 513)	(693 532)

7- Autres notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 22,10% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 31,02% des droits de vote;
- La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital de AMEN BANK;
- La société CTKD du fait qu'elle détient 5,00% du capital de AMEN BANK;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 4,00% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2017.

Société «PGI Holding».

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2017 s'élève à 135 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2017 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

1- Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 848 mDT.

2- Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2017 s'élèvent à 16 mDT (HT).

3- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

• Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 117 mDT;

• Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2017 s'élève à 2 704 mDT (HT).

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 67 185 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 21 175 mDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

4- Dix-neuf (19) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 324 357 mDT. La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à 3 151 mDT (HT).

5- En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de 50 mDT hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2017, s'élève à 137 mDT (HT).

Société «SOGEREC»

La banque a procédé à l'acquisition de 159 947 actions du capital de la société SOGEREC auprès de la société AMEN PROJECT au prix de 5,239 dinars l'action.

Société «Tunisie Leasing»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing dans laquelle elle détient 32,48% du capital les opérations suivantes :

- Le total des engagements de la société Tunisie Leasing auprès d'Amen Bank s'élève à 38 260 mDT.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistré un encours de 21 513 mDT.

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 178 281 mDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance.

Cette opération a eu un effet sur le résultat de l'exercice de 436 KDT.

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société « AMEN FINANCE COMPANY » dans laquelle la banque détenait 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, « AMEN BANK » se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société « AMEN FINANCE COMPANY » lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, « AMEN BANK » perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par « Amen Bank » au titre de l'exercice 2017, s'élève à 30 KDT.

Par ailleurs, au cours de l'année 2017 Amen bank a procédé à la cession de sa participation s'élevant à 30% du capital dans la société « Amen Finance Company » aux sociétés SICOF et PARENIN et a dégagé une plus-value de 5 850 KDT.

Société «AMEN-INVEST»

La banque a procédé à l'acquisition de 5 280 actions du capital de la société AMEN-INVEST auprès de la société COMAR au prix de 189,447 DT l'action.

Société «Tunisys»

La société a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient 29,85% du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2017 à 3 481 mDT.
2. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2017, pour un montant de 1 859 (hors taxe en mDT).

Société «ENNAKL»

La banque a procédé à l'acquisition de 233 000 actions du capital de la société ENNAKL auprès de la société AMEN PROJECT au prix de 14,300 DT l'action.

Société «SOCIETE NOUVELLE DE BOISSON « SNB » »

La banque a procédé à l'acquisition de 18 040 actions du capital de la SNB auprès de la société AMEN PROJECT SICAF au prix de 140,303 DT l'action.

Société «CLINIQUE EL AMEN NABEUL»

Au cours de l'année 2017, Amen bank a procédé à la cession de 195 000 actions de sa participation au capital de la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » à la société Amen Santé à la valeur nominale afin de respecter l'article 75 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016.

Le pourcentage de détention au capital au 31.12.2017 s'élève à 16,06%

Société «EL IMRANE»

Au cours de l'année 2017 Amen Bank a procédé à la cession de 7000 actions de sa participation au capital de la société «EL IMRANE» à la société COMAR, afin de respecter l'article 75 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016, et a dégagé une plus-value de 477 KDT.

Le pourcentage de détention du capital au 31.12.2017 s'élève à 20%.

AMEN BANK a réalisé avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient 20% un total engagement qui s'élève à 12 545 mDT au 31.12.2017.

Société «KAWARIS»

Au cours de l'année 2017, Amen bank a procédé à la cession de 3 088 actions de sa participation au capital de la société « KAWARIS » aux sociétés PGI, COMAR et PARENIN et a dégagé une plus-value de 38 mDT afin de respecter l'article 75 de la loi bancaire 2016-48 du 11 juillet 2016.

Le pourcentage de détention du capital au 31.12.2017 s'élève à 20%.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit:

		Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2017 en mDT		40 914	155 691
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	228 506 DT HT	969 508 DT HT

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2017.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 se présentent comme suit (en TND):

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2017	Passif au 31/12/2017	Charge 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	300 000	-	320 000	525 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017	Charge 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	854 867	191 819	923 092	1 946 537	444 102	1 988 167
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paielements en actions						
Total	854 867	191 819	923 092	1 946 537	444 102	1 988 167

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2016 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2015, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2017, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2018 s'est établi à 109,3% en dépassement par rapport au niveau réglementaire de 90,00% fixé par la BCT pour 2017.

Note 7-3. Passifs éventuels

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2010 à 2015 pour l'impôt sur les sociétés et au titre de la période allant de 2013 à 2015 pour les autres droits, impôts et taxes.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en octobre 2017, faisant ressortir un redressement de 16 762 KDT (dont 5 669 KDT de pénalités) et ramenant le crédit d'impôt de 5 069 KDT à 3 415 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

Comme présenté dans la note 2.5 « Autres passifs », la banque a constitué une provision forfaitaire de 5 500 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Note 7-4. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2017.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 30/03/2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **818 957 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **113 911 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**70%**) et qui totalise, au 31 décembre 2017, **6 073 730 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **103 947 KDT** en provisions individuelles et **3 726 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité, des rapports d'évaluation des garanties et d'autres informations disponibles.

3.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **333 114 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **8 757 KDT**), couverts par des provisions de **14 219 KDT**, soit un montant net de **318 895 KDT**, représentant **4%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **30%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.

- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

3.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2017, à **479 716 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**67%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2010 à 2015 pour l'impôt sur les sociétés et au titre de la période allant de 2013 à 2015 pour les autres droits, impôts et taxes.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en octobre 2017, faisant ressortir un redressement de **16 762 KDT** (dont **5 669 KDT** de pénalités) et ramenant le crédit d'impôt de **5 069 KDT** à **3 415 KDT**.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

Comme présenté dans la note 7.3 « Passifs éventuels », la banque a constitué une provision forfaitaire de **5 500 KDT** en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

5. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Walid BEN SALAH

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

1 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2017 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **3 800 KDT** et, en date du 30 Avril 2017, elle a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel le montant initialement fixé a été ramené à un montant global de **3 658 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur le fonds géré

La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **27 KDT (HT)**.

La situation du fonds géré a été portée à la connaissance du Conseil de Surveillance réuni le 25 Août 2017.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 22 Mars 2017 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de **66 200 KDT** et, en date du 30 Avril 2017, elle a fait l'objet d'un avenant, en vertu duquel le montant initialement fixé a été ramené à un montant global de **64 000 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** sur le fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de 1% des montants gérés, s'élève à **480 KDT (HT)**.

La situation du fonds géré a été portée à la connaissance du Conseil de Surveillance réuni le 25 Août 2017.

3 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **5 835 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Octobre 2016.

4 A fin 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **172 446 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique par créance.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 30 Mars 2018.

5 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **233 000** actions détenues dans le capital de la société ENNAKL auprès de la société AMEN PROJECT SICAF au prix de **14,300 DT** l'action.

6 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **18 040** actions détenues dans le capital de la SNB auprès de la société AMEN PROJECT SICAF au prix de **140,303 DT** l'action.

7 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **5 280** actions détenues dans le capital de la société AMEN-INVEST auprès de la société COMAR au prix de **189,447 DT** l'action.

8 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à l'acquisition de **159 947** actions détenues dans le capital de la société SOGEREC auprès de la société AMEN PROJECT au prix de **5,239 DT** l'action.

9 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de **195 000** actions détenues dans le capital de la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » à la société Amen Santé à la valeur nominale.

10 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de **3 088** actions détenues dans le capital de la société « KAWARIS » aux sociétés PGI, COMAR et PARENIN, ce qui a permis de dégager une plus-value de **38 KDT**.

11 Au cours de 2017, "Amen Bank" a procédé à la cession de **7 000** actions de sa participation au capital de la société «EL IMRANE» à la société COMAR, ce qui a permis de dégager une plus-value de **477 KDT**.

Les trois dernières opérations de cession de titres ont été effectuées en vue de se conformer aux dispositions de l'article 75 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres précitées ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 24 Mars 2017.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **22,10%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Au cours de 2016, cette convention a fait l'objet d'un avenant ramenant le plafond à 160 KDT hors taxes.

Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2017, s'élève à **160 KDT** (HT).

2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2017 s'élève à **135 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **31,02%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à **16 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2017 s'élève à **1 117 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2017, s'élève à **2 704 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Dix-sept (17) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **256 699 KDT**. La commission de gestion au titre de 2017, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **2 644 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes ;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2017, s'élève à **137 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2017 pour un montant total décaissé de **1 859 KDT** (HT).

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2017 (Hors TVA)
SICAV première Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	970 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	229 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détenait **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2017, s'élève à **30 KDT**.

Par ailleurs, Amen Bank a procédé, au cours de l'année 2017, à la cession de sa participation de 30% dans le capital de la société « Amen Finance Company » aux sociétés SICOF et PARENIN, ce qui a permis de dégager une plus-value de **5 850 KDT**.

Cette opération a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 27 Octobre 2016.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance	
	Charge 2017	Passif au 31/12/2017	Charge 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	525 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017	Charge brute 2017	Charges sociales 2017	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	854 867	191 819	923 092	1 946 537	444 102	1 988 167
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	854 867	191 819	923 092	1 946 537	444 102	1 988 167

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 Avril 2018

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

FINOR

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Walid BEN SALAH